



# DEMANDE DE MODIFICATION DE JOURS DE CHASSE 2010-2011

Dépôt impératif en Fédération avant le 8 septembre 2010

## FAISANS (Plaine et Bois)

Nom et prénoms :

Adresse :

Tél :

Mail :

N° ADH :

Commune(s)					
Ha de plaine					
Ha de bois					

### CALENDRIER DES MODIFICATIONS : ATTENTION

**FAISAN COMMUN** : au moins 20 ha ou 5 ha de bois ou de peupleraie d'un seul tenant uniquement.

Tir autorisé les jeudis, samedis et dimanches du 26 septembre 2010 au 31 janvier 2011.

**Arrondissement de DOUAI**

	JOUR	DATE		JOUR	DATE		JOUR	DATE
Dimanche 26/09			Jeudi 30/09			Samedi 02/10		
Dimanche 03/10			Jeudi 07/10			Samedi 09/10		
Dimanche 10/10			Jeudi 14/10			Samedi 16/10		
Dimanche 17/10			Jeudi 21/10			Samedi 23/10		
Dimanche 24/10			Jeudi 28/10			Samedi 30/10		
Dimanche 31/10			Jeudi 04/11			Samedi 06/11		
Dimanche 07/11			Jeudi 11/11			Samedi 13/11		
Dimanche 14/11			Jeudi 18/11			Samedi 20/11		
Dimanche 21/11			Jeudi 25/11			Samedi 27/11		
Dimanche 28/11			Jeudi 02/12			Samedi 04/12		
Dimanche 05/12			Jeudi 09/12			Samedi 11/12		
Dimanche 12/12			Jeudi 16/12			Samedi 18/12		
Dimanche 19/12			Jeudi 23/12			Samedi 25/12		
Dimanche 26/12			Jeudi 30/12			Samedi 01/01		
Dimanche 02/01			Jeudi 06/01			Samedi 08/01		
Dimanche 09/01			Jeudi 13/01			Samedi 15/01		
Dimanche 16/01			Jeudi 20/01			Samedi 22/01		
Dimanche 23/01			Jeudi 27/01			Samedi 29/01		
Dimanche 30/01								

Fermeture officielle le 31/01/2011

Certifie avec exactitude les renseignements apportés.

Le ..... Signature :

Joindre un plan au 1/25000 du territoire concerné.

Avis de la Fédération :  Favorable  Défavorable : Motif .....

- Tout jour mentionné remplace le jour officiel
- Tout calendrier dont les déclarations se révéleront fausses, incomplètes ou contraires à l'arrêté préfectoral sera sans valeur.
- Les jours de l'arrêté préfectoral seront les seuls officiels en cas de calendrier déposé hors délai ou de déclarations contraires à cet arrêté.

**MERCI DE BIEN VOULOIR APPUYER LORS DE L'ETABLISSEMENT DE L'IMPRIME DE FAÇON A CE QUE TOUS LES FEUILLETS SOIENT LISIBLES.**

1) EXEMPLAIRE BLANC : destiné à la FÉDÉRATION DES CHASSEURS DU NORD  
2) EXEMPLAIRE ROSE : destiné au DEMANDEUR

3) EXEMPLAIRE JAUNE : destiné au SERVICE DES AGENTS  
4) EXEMPLAIRE VERT : destiné à la GARDERIE NATIONALE